



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**BILAN de la mise à disposition du public du permis d'aménager  
pour déplacer l'aire naturelle de stationnement au Nord du Ponant et la base nautique  
au droit de celle-ci dans un endroit plus sécurisé pour le public avec une meilleure  
intégration paysagère  
Commune du GRAU DU ROI**

La demande de permis d'aménager enregistrée en mairie du GRAU DU ROI sous le numéro **PA 030 133 21 Y 0002** le 01/07/2021, déposée par le Conservatoire du Littoral représenté par Mme VINCE Agnès a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 04/10/2021 au 18/10/2021 comme prévu par l'arrêté préfectoral N° 30-2021-09-28-00004 du 28/09/2021 ;

Ce dernier a été affiché, huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- à la mairie du GRAU DU ROI ;
- sur le site des travaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Gard.

Le dossier était consultable sur le site Internet, rubrique publications/ consultations publiques – Environnement/Consultations en cours à l'adresse suivante :  
<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pouvait formuler ses observations du 31/08/2021 au 14/09/2021 à l'adresse électronique suivante : **[parking-nord-ponant-grauduroi@gard.gouv.fr](mailto:parking-nord-ponant-grauduroi@gard.gouv.fr)**

A l'issue de la mise à disposition 77 observations n'a été formulées :

- 1 ne peut être prise en considération car déposée hors délai le 24/10/2021 ;
- 1 est inexploitable car le message est vide ;
- 3 relèvent le manque de places de stationnement dans le nouveau projet ;
- 1 relève que le projet prévoit un seul accès aux berges du Ponant dédié au seul club de voile et s'inquiète de l'apparition de sentiers sauvages ;
- 71 émanent des membres du groupe facebook « ça navigue au Ponant » qui mettent en exergue la réduction du nombre de places de stationnement, s'interrogent sur l'efficacité environnementale du projet et enfin dénoncent la minimisation de l'activité qui entraînerait de facto un sous dimensionnement du futur parking.

Par mail du 15/10/2021 le Conservatoire du Littoral a apporté la réponse suivante :

« Le Cdl et la Ville de Le Grau du Roi travaillent sur la requalification des aires de stationnement autour du Ponant pour préserver le site du bois du Boucanet et améliorer les conditions d'accueil du public. Après une première phase de travaux sur les berges Sud le Cdl traite à présent le secteur Nord qui présente :

- Des enjeux de biodiversité et paysagers particulièrement sensibles : habitats naturels reconnus au titre de Natura 2000 présentant de nombreuses espèces protégées et une co-visibilité depuis la 2\*2 voies qui pénalise la qualité du site

- Des enjeux de sécurité publique avec la proximité de la 2\*2 voies

Le stationnement actuel - hérité de l'histoire - présente des difficultés avérées qui s'accroissent avec le temps, particulièrement ces dernières années : fréquentation du public qui augmente avec un stationnement totalement anarchique qui impacte fortement les espaces naturels jusqu'à leur destruction pure et simple. Le volume de stationnement désormais ponctuellement important dénature le site et compromet le paysage.

Le Cdl considère que le volume de fréquentation tant par les véhicules à moteur que la fréquentation piétonne induite n'est plus compatible avec la préservation du site naturel.

Dans ces conditions, le projet prévoit de déplacer la zone de stationnement dans un secteur écologiquement et passagèrement moins sensible et de limiter le stationnement pour les véhicules motorisés à 62 places ».

Fait à ALES, le 25/10/2021  
Pour la préfète et par délégation,  
la responsable de l'unité application du droit des sols du SATC

  
Valérie RAUX